



formations

Elus : nous valorisons vos compétences

20 h de formation gratuites par an
dans le cadre DIF-Elu
Renseignez vous à l'AMJ



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DU JURA 39

www.amjura.fr

Organisme agréé pour la formation des élus



Bernard Mamet,
Président
de l'A.M.J.

Ensemble, valorisons vos compétences !

Comme annoncé lors de notre assemblée générale du 28 juin 2017, l'AMJ a obtenu l'agrément du Ministère de l'Intérieur « **Formation des élus locaux** ».

Notre première offre de formation couvre diverses thématiques élaborées en lien avec l'actualité et découlant des besoins que vous nous avez exprimés. Notre chargée de formation est à votre disposition pour vous accompagner dans vos choix et intégrer de nouveaux modules « à la demande ».

L'agrément du Ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus adaptée à leurs fonctions vous permet la prise en charge des frais par votre collectivité ou par votre DIF élu.

Nous vous rappelons que tout conseiller municipal ou communautaire, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2016, bénéficie en 2017 de 20 heures de formation prises en charge à 100% par le DIF des élus, qu'il cotise ou non. Notre chargée de formation préparera votre dossier que vous n'aurez qu'à signer et renvoyer par mail au pôle DIF de la CDC, en mettant l'AMJ en copie.

Nous espérons que ces premières formations, animées par des intervenants choisis pour leur expérience et leur compétence, réalisées en petit groupe (de 8 à 15 élus en fonction des thèmes), retiendront votre attention.

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans le processus d'inscription 2017 et enrichir cette offre dès 2018 au plus près de votre territoire.

MODE D'EMPLOI

L'AMJ, organisme de formation agréé au service des élus locaux

L'AMJ possède, depuis le 2 juin 2017, l'agrément du Ministère de l'Intérieur nécessaire pour dispenser des formations aux élus locaux.

Cet agrément est le garant de la pertinence et de la qualité des formations proposées.

Les formations sont ouvertes aux maires, adjoints, présidents et vice-présidents des communautés et à tous les conseillers municipaux et communautaires.

Des thématiques adaptées à la réalité du terrain.

Les fonctions des élus demandent de plus en plus de compétences au regard des domaines multiples dans lesquels ils doivent prendre des décisions. L'AMJ s'emploie donc à

organiser des sessions répondant à ces besoins. L'offre 2017 présente 8 modules dans les thématiques inhérentes aux fonctions des élus. Cette offre sera complétée en 2018. Par ailleurs, des sessions à la demande pourront être organisées. L'AMJ se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Des formateurs qualifiés

Les thématiques proposées s'appuient sur les compétences des formateurs, tous professionnels reconnus. Ils déterminent, en collaboration avec l'AMJ, le programme et le nombre de participants d'une session, afin de garantir un apprentissage de qualité et de bons échanges dans le groupe.

Les nouvelles compétences des communes en matière civile

Vendredi 17 novembre 2017



Formatrice

Maître Catherine Suissa

Durée : 1/2 journée

Lieu : Lons-le-Saunier
de 9h à 12h30

Groupe : 15 élus (maires,
adjoints, présidents de
communautés de communes,
vice-présidents, conseillers)



En 2017 l'état a transféré aux maires des tâches assurées précédemment par le tribunal : changement de prénom, PACS...

Cette formation permettra de mettre en place des procédures adéquates.

Un temps d'échange sera réservé à l'actualité juridique de cette fin d'année, les stagiaires pourront librement poser les questions relatives aux problèmes rencontrés.

Du transfert de la compétence habitat et ses répercussions sur les immeubles menaçant ruine

Vendredi 17 novembre 2017



Formatrice

Maître Catherine Suissa

Durée : 1/2 journée

Lieu : Lons-le-Saunier
de 14h à 17h30

Groupe : 15 élus (maires,
adjoints, présidents de
communautés de communes,
vice-présidents, conseillers)



La problématique des immeubles menaçant ruine est rencontrée de manière habituelle dans les communes rurales. Il s'agit souvent d'immeubles en indivision abandonnés depuis plusieurs années par leurs propriétaires indivis, ayant pour la plupart quitté le territoire communal.

Comment traiter cette difficulté ?

Quelles mesures mettre en œuvre en présence d'une succession non résolue ?

Quelles procédures engendrer ?

Le pouvoir de police inhérent aux immeubles menaçant ruine est-il transféré au président de l'EPCI ? Autant de questions pour lesquelles la jurisprudence n'apporte pas une réponse certaine, obligeant à faire œuvre créative et à apprécier et gérer, en terme stratégique, le risque contentieux.

La gestion des cimetières

Mercredi 20 décembre 2017



Formateur
Rémy Clouet

Durée : 1 journée

Lieu : Lons-le-Saunier
de 9h à 17h00

Groupe : 15 élus (maires,
adjoints, conseillers municipaux)



Maitriser la réglementation en matière de lieux de sépultures, connaître les règles de création et d'agrandissement d'un cimetière, mais aussi en matière de création, de tarification, de reprise, de rétrocession et de gestion des concessions.

Un livret complet comprenant l'ensemble des éléments présentés à cette formation sera remis à chaque participant. Le format en petit groupe permettra d'échanger sur les problématiques rencontrées par les participants et envisager les solutions juridiques adéquates.

Finances locales

L'optimisation de la fiscalité des ménages

Mardi 5 décembre 2017



Formateur
Consultant Ecofinance

Durée : 1/2 journée

Lieu : Lons-le-Saunier
de 14 h à 17h00

*Option Dole de 9h à 12h
suivant nombre d'inscrits*

Groupe : 15 élus (maires,
adjoints, présidents de
communautés de communes,
vice-présidents, conseillers)



Permettre aux élus de trouver des solutions de financement à travers l'optimisation de la fiscalité des ménages.

- présentation des conséquences de la réforme de la taxe d'habitation sur la fiscalité locale,
- principes de la ressource fiscale directe,
- solutions sur les actions qui peuvent être menées à court et moyen terme dans les collectivités : méthodologie de travail des bases s'appuyant sur la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et partenariat avec les services fiscaux.

De la communication de proximité à la prise de parole en public

Judi 16 novembre 2017



Formatrice

Maître Catherine Sexton

**Durée : 1 journée
+ ½ journée**

**Approfondissement
9 février 2018,
soit durée 1,5 jour.**

**Lieu : Foucherans
de 10h15 à 17h45**

**Groupe : 10 élus (maires,
adjoints, présidents de
communautés de communes,
vice-présidents, conseillers).**



Prendre conscience de l'impact
de son comportement non-verbal
dans la communication de proximité
et vis-à-vis d'un public ;

Utiliser les techniques du théâtre pour
gérer le stress, poser sa voix et améliorer
son positionnement dans l'espace ;

Développer ses talents naturels pour
communiquer.

Après les apports théoriques, des exercices de
mise en situation seront réalisés. La demi-
journée du 9 février permettra de faire le
point sur la mise en pratique et d'approfondir.

Préparation à la prise de parole, cas pratique : La cérémonie des vœux 2018

Vendredi 8 décembre 2017



Formateur

Frédéric Duval

Durée : 1/2 journée

Lieu : 3 sessions proposées
Gendrey, vendredi 8/12
de 8h45 à 12h15
Lons-le-Saunier, vendredi 8/12
de 14h à 17h30

*Option Lons le saunier
samedi 9 décembre
de 8h45 à 12h15*

**Groupe : 10 élus (maires,
adjoints, présidents de
communautés de communes,
vice-présidents, conseillers).**



Dans votre agenda politique
et communicant d' élu local, la prise de
parole lors de la cérémonie des vœux est
incontournable. Attendue de vos administrés,
prétexte à communication pour la presse,
scrutée par les partenaires institutionnels,
elle est un moment essentiel dans votre
stratégie de communication territoriale.

Aujourd'hui, en effet, faire de la politique,
c'est choisir et décider.

Et communiquer, c'est expliquer ses choix.
Savoir mettre en avant ses réalisations,
argumenter et convaincre, pouvoir entraîner
les parties prenantes, sont des talents
désormais attendus des élus.

Faire le point à mi-mandat, se projeter et remobiliser son équipe

Mercredi 13 décembre 2017



Formatrices

Martine Manin, ACE formations
et Alexandra Grillet-Morin

Durée : 1/2 journée

Lieu : Lons le Saunier
de 14h à 17h30

*Option Lons le saunier
jeudi 14 décembre*

Groupe : 10 élus (maires,
présidents de communautés
de communes.



Réaliser un bilan de fonctionnement à mi-mandat et trouver un second souffle pour se projeter dans la suite du mandat.

Il s'agira :

- d'identifier le fonctionnement collectif de l'équipe,
- d'apprécier sa motivation et sa satisfaction,
- de relancer une dynamique positive en analysant les points forts et faibles
- de mettre en place une feuille de route personnalisée pour la suite du mandat.

Des réunions efficaces et productives

Jeudi 14 décembre 2017



Formatrices

Martine Manin, ACE formations
et Alexandra Grillet-Morin

Durée : 1/2 journée

Lieu : Lons le Saunier
de 8h45 à 12h30

Groupe : 10 élus (maires,
présidents de communautés
de communes.



Les objectifs de cette formation sont de maîtriser les techniques d'animation de réunions : favoriser les échanges de manière constructive et dynamique, gagner en aisance et en efficacité dans son animation de réunion, quel que soit l'ordre du jour.

Organisation d'ateliers pratiques et de simulations, basés sur les situations vécues par les participants.

EN 2018

Finances locales

- L'optimisation de la fiscalité des ménages

Formateur : Ecofinance

- La gestion de la dette et de la trésorerie

Formateur : Olivier Billot Ecofinance

- Le budget communal

Formateur : Rémy Clouet

- Identifier les subventions pour mieux financer ses projets (sous réserve)

Droit et marchés publics

- Thème choisi en fonction de l'actualité juridique

1^{er} et 2^{ème} semestre 2018

Formatrice : Maitre Suissa

- Comment acheter local conformément au code des marchés publics

- La gestion des cimetières

Formateur : Rémy Clouet

- La voirie communale et intercommunale

Formateur : Rémy Clouet

- Sélection de formations « Droit et marchés publics » proposées au 4^{ème} trimestre 2017

Territoire

- L'articulation entre les politiques européennes et les besoins des territoires

Formateur : Jean-Paul Villié, Sitelle

- Connaître son territoire et établir un pré diagnostic

Formateur : Jean-Paul Villié, Sitelle

- La concertation et la démocratie participative dans la vie de la commune ou de l'intercommunalité –

Formateur : Jean-Paul Villié, Sitelle

Communication et technique relationnelle

- 9 février : 2^{ème} partie de la formation du 16/11 « De la communication de proximité à la prise de parole en public »

- Comment utiliser les réseaux sociaux dans la communication communale.

Formatrice : Karine Toussaint, Dix Katre

- Sélection de formations « Communications et technique relationnelles » proposées au 4^{ème} trimestre 2017

TARIFS DES FORMATIONS

Elu membre d'une collectivité adhérente à l'AMJ :

½ journée : 220 €, journée 385 € + prix du repas

Elu membre d'une collectivité non adhérente à l'AMJ :

½ journée : 350 €, journée 515 € + prix du repas

Le coût pédagogique est intégralement pris en charge soit par la commune, soit par le DIF-élu.

Pour les formations d'une journée, il est possible de demander au pôle DIF le remboursement des frais de repas ainsi que des frais de transport (plafonné).

Vous veillerez à nous indiquer :

- Si le coût de la formation est pris en charge par votre collectivité (budget général) ou par le DIF élu (*dossier Demande de financement de formation DIF élu*)

- Votre numéro de portable.

Les demandes d'inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Attention, le délai d'inscription par le pôle DIF élu étant de 2 mois maximum, il est recommandé de s'inscrire dès à présent aux sessions de novembre et décembre 2017.

N.B. : Les mails envoyés auront tous pour objet : AMJ Formation : merci de vérifier qu'ils ne sont pas dans votre boîte spam.